

## METTRE EN LOCATION UN LOGEMENT AVEC L'INTERMEDIATION LOCATIVE

- Le principe

L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de sécuriser la relation entre le locataire et le propriétaire et encourage ce dernier à louer son logement à des personnes en difficulté.

- Les avantages

Les avantages du dispositif mis en place par l'État :

- La sécurité du paiement des loyers et des charges, sans risque d'impayés, ni souci de gestion au quotidien ;
- Une déduction fiscale de 85 % ;
- La gestion professionnelle de tous les aspects de la location par l'association agréée qui assure un suivi et une gestion personnalisée du logement. Elle accompagne le propriétaire dans ses éventuelles démarches (demande d'aide à l'Anah, déclaration fiscale...). Elle accompagne au quotidien les ménages logés et veille à une occupation paisible du logement ;
- le maintien en état du logement est garanti par l'association qui effectue les travaux d'entretien incombant aux locataires pendant la durée du bail et, si besoin, remet en état le logement au moment de sa restitution (hors vétusté normale).

- Plus d'informations :

- L'intermédiation locative sur le site de l'Anil :  
<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/bailleur/lintermediation-locative/>
- L'agence immobilière à vocation sociale Habitat et Humanisme Vendée  
<https://www.habitat-humanisme.org/aivs/hh-gestion-vendee/>
- Soliha  
<https://www.soliha.fr/>